
UNIVERSITE TOULOUSE

FACULTE DE SANTE

Département de Médecine, Maïeutique et Paramédical

Site du 37 allées Jules Guesde
Téléphone : 05 61 14 59 23

<http://www.medecine.ups-tlse.fr>

ANNEXES

**AUX MODALITES D'EVALUATION ET DE CONTROLE DES
CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (M3C)**

**CHARTE DES EXAMENS
STAGES HOSPITALIERS**

Premier cycle des études maïeutiques

**Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques 3^{ème}
année (DFGSMa3)**

Année universitaire 2025-2026

MODALITES D'EVALUATION ET DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

2^{ème} année du DIPLOME de FORMATION GENERALE EN SCIENCES MAIEUTIQUES (DFGSMa 2)

Vu le code de la santé publique

Vu le code de l'éducation

Vu le décret n° 84-932 du 17 octobre 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur, modifié par le décret n° 2011-440 du 20 avril 2011

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 modifiée relative à l'organisation et à la transformation du système de santé

Vu la loi n° 2023-29 du 25 janvier 2023 visant à faire évoluer la formation de sage-femme

Vu le décret n°2024-679 du 3 juillet 2024 portant création d'un troisième cycle des études en sciences maïeutiques

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique

Vu l'avis du Conseil de Département de Médecine, Maïeutique et Paramédical

Vu la décision de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

1. Organisation des enseignements

Le **diplôme de formation générale en sciences maïeutiques** sanctionne la première partie des études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme, délivré par les universités habilitées, par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la santé ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au grade licence.

Les deux premiers semestres de la formation (60 ECTS) correspondent à la première année commune aux études de santé, organisée par l'arrêté du 4 novembre 2019.

1.1 Les compétences théoriques, cliniques et transversales

Semestre 5 et 6 :

- Domaine Pernatal : Compétence 4 et 5
- Domaine Recherche : Compétence 13
- Domaine Socle : Sémiologie
- Domaine Socle : Physiologie et pathologie des systèmes d'organes
- Domaine Socle : Processus infectieux
- Domaine Socle : Pharmacologie
- Domaine socle : FGSU- PSSM
- Domaine Socle : démarche clinique

1.2 le parcours personnalisé

Il se répartit sur les 4 semestres des DFGSMA 2 et 3 et permet l'acquisition de 12 ECTS selon le schéma figurant en annexe I

Modalités de validation du parcours personnalisé en fin de DFGSMA 3

Le DFGSMA n'est délivré en fin de 3^{ème} année qu'à partir du moment où l'étudiant aura validé les **12 ECTS**. Les ECTS en surplus à la fin du DFGSMA3 ne sont pas capitalisables pour le 2^{ème} cycle.

2. Modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances et des compétences

2.1 Deux sessions d'examen sont organisées dans l'année.

2.2 Organisation des épreuves

Semestre 5 et 6 : Modalités de Contrôle des connaissances et compétences						
COMPETENCES THEORIQUES						
Domaines	Compétences	Responsable domaine	Nature épreuve	Durée	Note	ECTS
Pernatal	Compétence 4	H. Lemoine	1 ou 2 QRC et 1 ou 2 CC	60 min	/20	7
Per natal	Compétence 5	H. Lemoine	Evaluation clinique sur le terrain	90mn	/20	1
Recherche	Compétence 13	C. Frégonèse	Résumé en anglais	5 min	/20	2

Domaines	Compétences	Responsable domaine	Nature épreuve	Durée	Note	ECTS
Socle fondamental	Sémiologie	C. Amiel	1 à 2 QRC ou QCM	30 mn	/20	1
Socle fondamental	Physiologie et pathologie des systèmes d'organes	C. Amiel	1 à 2 QRC ou QCM par système d'organe (Soit 8 thèmes différents)	120 min	/20	7
Socle fondamental	Processus infectieux	C. Amiel	3 QRC ou QCM	30 mn	/20	3
Socle fondamental	Pharmacologie	C. Amiel	1 à 2 QRC	30 mn	/20	3
Socle fondamental	FGSU ou PSSM	C. Amiel	Validation en présentiel			3
Socle fondamental	Démarche clinique 1	C. Amiel	Evaluation clinique sur le terrain	90mn	/20	1

Semestres 5 et 6 : Modalités de Contrôle des connaissances et compétences						
COMPETENCES CLINIQUES						
Domaines		Responsable domaine	Nature épreuve	Durée	Note	ECTS
Pré natal	Stage 1	A.R. Cascione	Evaluation par le terrain	4 semaines	Validé/non validé	5
Per natal	Stage 2	A.R. Cascione	Evaluation par le terrain	4 semaines	Validé/non validé	5
Post natal Gynéco	Stage 3	A.R. Cascione	Evaluation par le terrain	4 semaines	Validé/non validé	5
Per natal	Stage 4	A.R. Cascione	Evaluation par le terrain	4 semaines	Validé/non validé	5

Parcours personnalisé tel que décliné en annexe 1, permettant à l'étudiant de valider 12 ECTS sur la fin de la 3^{ème} année ;

3. Admission à l'issue des sessions des jurys

3.1 Admission à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{ers} et 2^{èmes} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{èmes} semestres, les candidats doivent :

- ② S'être présenté à l'ensemble des épreuves théoriques, pratiques et cliniques
- ② Avoir **obtenu la moyenne** à l'ensemble des compétences théoriques présentées lors de chaque semestre.

- Chaque compétence doit être validée individuellement, il n'y a pas de compensation entre les différentes compétences à l'exception du domaine « socle fondamental » dans lequel il pourra y avoir compensation entre les évaluations des « démarche clinique 1 » et « démarche clinique 2 »
- Cette compensation n'est possible qu'à la condition que l'étudiant ait une moyenne générale supérieure à 10 et une note supérieure à 8 à chacune des deux évaluations concernées
- ② **Il n'existe pas de compensation entre les semestres d'une même année**

- ② Avoir **validé les stages de l'ensemble de l'année universitaire**

- o **La présence en stage est obligatoire.** La validation du stage est prononcée par le directeur de la structure de formation ou son représentant, sur avis du responsable de la structure d'accueil ou son représentant dans laquelle l'étudiant a été affecté, à partir de l'outil de suivi.
- o **Chaque stage doit être validé individuellement (pas de compensation)**
- o Un stage non validé devra être récupéré durant l'année universitaire en cours

3.2 Admission à l'issue de la 2^{ème} session

Une 2^{ème} session d'examen est organisée au plus tôt 15 jours après la publication des résultats de la session 1.

Elle concerne les candidats qui ont obtenu :

- Une note inférieure la moyenne dans une compétence évaluée
- Ou un stage non validé

Les compétences et stages validés en 1^{ère} session sont conservés pour cette seconde session.

Les modalités de cette 2^{ème} session sont les mêmes que celles de la 1^{ère} session.

La 2^{ème} session d'examen intègre le rattrapage de(s) stage(s) non validé(s) au cours de l'année universitaire

3.3 Admission en 2^{ème} cycle.

Pour être déclarés admis, les étudiants devront obligatoirement :

- ☒ Avoir validé l'ensemble des compétences des deux semestres de la 3^{ème} année du 1^{er} cycle.
 - ☒ Avoir validé l'évaluation clinique et les stages afférents à la 3^{ème} année du 1^{er} cycle.
- Avoir validé 12 ECTS du parcours personnalisé.

Conditions de redoublement :

- ☒ L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite pour l'admission en 2^{ème} cycle redouble.
- Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques.

4. Prise en charge des étudiants en situation de handicap

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre de vos études, vous devez prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (PHE) qui vous accompagnera dans vos démarches, conformément au calendrier 2025-2026, et au Vadémécum du handicap étudiant.

5. Conditions sanitaires

Si les conditions sanitaires le nécessitent, des adaptations pourront être faites selon les préconisations du ministère des tutelles.

Les enseignements, cours magistraux et enseignements dirigés pourront être proposés à distance sur plateforme numérique. Les modalités de contrôle des connaissances telles que décrites en présentiel sont transposables en distanciel autant que possible. Les contrôles continus n'ayant pas été réalisés en séance seront neutralisés.

ANNEXE 1 : Parcours personnalisé (12 ECTS à valider en fin de DFGSMA3)

INITIATION A L'ACUPUNCTURE (responsable Mme AR CASCIONE)	Durée 20 h. Répartie sur DFGSMA 2 et 3. Objectif : permettre aux étudiants de s'initier à l'acupuncture	Validation : -Présentiel aux ED en DFGSMA 2 et en DFGSMA 3 : note sur 10 - Epreuve écrite en DFGSMA2 contrôle de connaissances : note sur 10 (durée 20 mn ; 10 QCM) L'obtention de la moyenne à 10/20 est nécessaire pour la validation de l'UE	3 ECTS
STAGE OPTIONNEL (Responsable Mme AR CASCIONE)	Durée 4 semaines à temps plein sera effectué au cours du DFGSMA2	Modalités : Stage validé/non validé	5 ECTS
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (Responsable Pôle sport)	Pratique physique et sportive	Validation sur le présentiel	3 ECTS
MOOC	En lien avec la profession, la santé	Validation par attestation.	1 ECTS
TUTORAT (Responsable Pr COURTADE-SAIDI)	Implication au sein du Tutorat de médecine par le biais de différentes actions	Validation sur présentiel et dossier	3 ECTS
ACTIVITES EVENEMENTIELLES (Responsable Mme V. MARTINEZ)	Participation au minimum à 2 actions : Info Sup, JPO, Téléthon, Hôpital des nounours... ou à 1 journée évènement : congrès, colloque, conférence	Validation sur présentiel	1 ECTS/2 actions ou 1 journée de congrès
ENGAGEMENT ASSOCIATIF ETUDIANT (Responsable Mme V. MARTINEZ)	Cette UE nécessite un engagement associatif ou citoyen dans le cadre ou non de l'université. Procédure contractuelle en vue d'un éventuel aménagement d'études. La demande doit être faite dans le mois qui suit la rentrée (lettre motivée, relevé prévisionnel des activités envisagées, ...) Les mêmes activités ne donnent lieu qu'à une seule validation au cours du cursus de formation (1er et deuxième cycle)	Durée minimale d'engagement 1 an avec 30 h de travail Validation dossier de synthèse de 5 pages présentant un bilan d'engagement avec description de l'association, des activités réalisées et de l'implication de l'étudiant (projets menés avec apport personnel de l'étudiant et bénéfice retiré par celui-ci). Notation sur 20 UE validée si note ≥ 10/20	3 ECTS
UE MEDICALES « De l'histologie à la pathologie » (Responsables Pr M.COURTADE-SAIDI et Pr E. URO-COSTE)	20 h d'enseignement	Validation : présentiel noté/5 Epreuve écrite durée 1 h : 5 à 10 QROC notés/15 Total noté sur 20	2 ECTS
« METHODES ET CONCEPTS EN ANTHROPOLOGIE» (Pr N. TELMON)	20 h d'enseignement	Validation selon les modalités fixées par le responsable d'UE	2 ECTS
UE de MASTER PARCOURS CORPS DE SANTE (Responsable Pr I.BERRY)	Accessibles en UE optionnelle uniquement à partir d'un projet global de M 1 en vue d'accéder à un M 2. Un parcours dérogatoire en M 1 pour les étudiants de corps de santé permet de valider 34 ECTS pour le diplôme de sage-femme. Le complément de 26 ECTS s'effectue sous forme d'UE associé à un stage d'un mois. La durée de l'enseignement est fonction de l'UE choisie dans 30 UE.	<i>Validation du M1 à l'issue du DE de SF : 3 UE de 6 ECTS (dont au moins 1 UE biologie moléculaire) selon les modalités spécifiques à chaque UE. Réalisation d'un stage d'un mois minimum dans un laboratoire labélisé = 8 ECTS. Rédaction et présentation orale d'un rapport de stage</i>	Nombre d'ECTS acquis en fonction des UE validées

